

Face aux tensions en pédiatrie et à l'ouverture de la période hivernale: des moyens et une prise en charge assurés, confortés et anticipés.

L'entrée dans la période hivernale met en tension les services de pédiatrie et diverses contraintes s'exercent sur eux : une épidémie précoce et intense de bronchiolite associée à une tension réelle sur les ressources humaines qui impacte le capacitaire disponible dans les établissements de santé. L'activité aux urgences pédiatriques est passée de 60-70 passages par heure à 120 passages par heure, avec un pic à 127 passages.

Le CHRU est fortement mobilisé tant sur le volet de la continuité médicale que sur le développement de sa propre offre de soins. Un travail important est mené depuis plusieurs mois sur cette discipline afin d'anticiper les problématiques et ainsi assurer un meilleur déploiement des équipes et une prise en charge optimale.

- **Dès le mois de juin 2022** la Direction générale du CHRU a affirmé son volontarisme en matière de ressources humaines sur le secteur de la pédiatrie par la **création de 10 postes** aux urgences pédiatriques pour un montant annuel de 539 071 euros et d'une équipe pérenne de 5 IDE de puériculture **véritable pool de périnatalité**, pour compenser l'absentéisme en périnatalité.
- **depuis le 24 octobre**, dans le cadre du 1^{er} niveau du dispositif hivernal **4 lits de soins continus pédiatriques saisonniers et 4 lits de pédiatrie générale ont été ouverts** afin d'étoffer les capacités d'accueil et de prise en charge.
- **depuis le 7 novembre**, afin de faire face aux difficultés actuelles sur le territoire (plan ORSAN déclenché au niveau national depuis le 9 novembre) et dans le cadre du **2^{ème} niveau du dispositif hivernal**, le CHRU a **augmenté sa capacité d'accueil en pédiatrie générale de 7 lits** en sus des 8 lits précédemment ouverts. A cet effet, **une équipe paramédicale supplémentaire** a été constituée avec 6 ETP de puériculteur/trice, 6 ETP Aide puériculture, 3,6 ETP Agent des Services Hospitalier pour un coût annuel de 771 344 euros.
- Des achats de matériels sont en cours (scopes, des appareils d'assistance respiratoire).

- Le CHRU envisage par ailleurs d'armer 8 lits supplémentaires à partir du redéploiement des lits du pôle mère/enfant tout en recensant les compétences pédiatriques au niveau des personnels infirmiers, aides-soignants.
- Enfin, le SAMU envisage une pré-régulation en pédiatrie permettant ainsi de prioriser les pathologies les plus lourdes. Une campagne de communication invitant à composer le 15 est en cours de déploiement sur le territoire.

Cette politique volontaire tant dans les moyens humains déployés que dans les créations de lits, conjuguée à la mise en œuvre effective le 2 novembre dernier du SMUR néonatal et pédiatrique, atteste **l'engagement de longue date du CHRU dans cette discipline essentielle au service public et très attendue par les populations**. Les hôpitaux périphériques sont ainsi sollicités et prêts à accueillir d'éventuels transferts de patients.

Ces efforts financiers conséquents décidés par le CHRU doivent être soulignés tant ils sont essentiels au maintien d'une prise en charge efficace des enfants du territoire.

L'Agence Régionale de Santé travaille de concert avec les différentes structures de santé afin de faire face à cette situation de tension.

« Cette stratégie d'anticipation et de renforts en personnels, décidée il y a plusieurs mois par le CHRU, permet de répondre aujourd'hui aux besoins de santé dans un contexte de tensions sur le territoire », souligne Didier HOELTGEN, Directeur général du CHRU.

Ces créations de poste et de lits permettront également de conforter les équipes en place, voire d'attirer de nouveaux talents de la discipline. Les tensions en personnels relèvent d'une question d'ouverture de postes mais aussi d'attractivité de ces métiers.

CONTACTS PRESSE

Karine COURTADON, chargée de communication
04 73 75 42 88 ou 06 74 35 56 16

Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication
04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :
communication@chu-clermontferrand.fr